

Barème des honoraires

Barème par tranches, en vigueur au 1er septembre 2024

VENTE

Appartements, maisons, terrains, garages, locaux professionnels et fonds de commerce

Montant par tranche	Honoraires TTC	Charge
Inférieur à 100 000 €	5 % TTC du montant de la tranche	Acquéreur
100 001 € à 200 000 €	4,5 % TTC du montant de la tranche	Acquéreur
200 001 € à 300 000 €	4 % TTC du montant de la tranche	Acquéreur
300 001 € à 400 000 €	3,5 % TTC du montant de la tranche	Acquéreur
400 001 € et plus	3 % TTC du montant de la tranche	Acquéreur

LOCATION

Type de Bail	Honoraires TTC	Charge
Baux d'habitation	Visite – constitution du dossier – rédaction du bail	Bailleur et Locataire
	- Zone très tendue 12 € / m ²	
	- Zone tendue 10 € / m ²	
	- Zone non tendue 8 € / m ²	
	Etat des lieux 3 € / m ²	
baux Commerciaux et Professionnels	20 % HT du loyer annuel HC	Locataire